

Commune :

HOCHSTATT

Département :

HAUT-RHIN



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juin 2009

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire

MM. et Mmes BARTH Marie-Thérèse, HASSLER Elisabeth, HAENLIN Thierry, HARTMANN Mathieu, GENDRIN Michel, SCHLIENGER Hugues, FRANZAK Jean-Marie, REINAUER Huguette, LOCHER Guy, PRINZBACH David, BADER Jean-Pierre, WEISS Guilaine, ECKENFELS Jacques, FAURE Roger, BUIRETTE Martine, BACH Antoine.

Sont absentes excusées :

Madame FOURNIER Marie-Rose qui donne procuration à Monsieur LOCHER Guy
Monsieur HECKLEN Matthieu qui donne procuration à Monsieur le Maire

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2009**
2. **Urbanisme**
 - Déclarations préalables
 - Permis de construire
3. **Finances**
 - Décision modificative N° 1
4. **Travaux**
 - Construction d'un clubhouse : attribution des marchés
 - Diagnostic accessibilité : Ecole élémentaire
 - Mission d'archivage pour la mairie
5. **Lotissement "Les Petits Champs"**
 - Remembrement à l'amiable
6. **Centre de Première Intervention – Sapeurs Pompiers**
 - Accord de principe pour le conventionnement permanent entre le CPI de HOCHSTATT et celui de ZILLISHEIM
7. **Divers**

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Mademoiselle HASSLER Elisabeth

1. Approbation du procès verbal du 25 mai 2009

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2009 à l'unanimité.

2. Urbanisme

2.1. Déclarations préalables

Déposée par Monsieur Mickaël PATT, domicilié à HOCHSTATT – 16bis, rue Soland pour l'édification d'une clôture avec portail sur le terrain cadastré section 5 – parcelle 27.

Déposée par Monsieur Angelo LISI, domicilié à FRANKEN – 24, rue du Vignoble pour la pose d'une clôture sur le terrain cadastré section 3 – parcelle 247/38, rue de Galfingue à HOCHSTATT.

Déposée par Monsieur Claude FLOREANI, domicilié à RIEDISHEIM – 161, rue de Habsheim pour des travaux de transformation d'un bureau à usage professionnel, en chambre, sans modification de l'aspect extérieur du bâtiment, sis 19, rue Bellevue à HOCHSTATT, sur la section 18 – parcelle 397.

Déposée par Monsieur Bernard FOLTZER, domicilié à HOCHSTATT – 6, route de Didenheim pour la réalisation d'une véranda en alu sur le terrain cadastré section 06 – parcelle 322.

Déposé par Monsieur KOLLER Martin, domicilié à HOCHSTATT – 1, rue des Nénuphars pour la construction d'un abri de voiture sur le terrain cadastré section 20 – parcelle 64.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.

2.2. Permis de construire

Déposé par Monsieur Thierry HAENLIN, 18, rue de Zillisheim à HOCHSTATT pour la construction d'un bâtiment agricole destiné au stockage du fourrage au lieu dit "Bromstraeng" sur la section 7 – parcelles 261, 262, 263, 264, 265, 202, 203 et 204.

Un avis favorable a été émis pour cette demande de permis de construire, sous condition d'obtenir des services vétérinaires départementaux, un arrêté de prescription spéciale ramenant le périmètre à 50 m pour le bâtiment projeté.

3. Finances

3.1. Décision modificative N° 1

Les travaux en régie donnent lieu à une opération d'ordre budgétaire : un mandat destiné à intégrer les travaux en section d'investissement et un titre destiné à neutraliser les charges constatées durant l'exercice, à la section de fonctionnement, doivent être émis simultanément.

Il convient de régulariser la situation en prévoyant les crédits nécessaires par transfert de compte à compte :

- | | |
|--|-----------|
| - Article 2313 – Opération 16 : voiries et réseaux | - 2 800,- |
| - Article 2313, chapitre 040 : opération d'ordre entre section | 2 800,- |

Afin de finaliser le paiement des frais d'acte de vente de l'ancien terrain de football dû à Maître HEIM – CHASSIGNET d'ALTKIRCH, il convient d'opérer un transfert de crédit de compte à compte :

- | | |
|---|--------------------------|
| - Article 2315 – Opération 19 : Zone sportive | - 5 500,- |
| - Article 2111 – Opération 19 : Zone sportive | 5 500,- |
| TOTAL | 8 300,- - 8 300,- |

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
autorise le transfert de crédits proposé.

4. Travaux

4.1. Construction d'un clubhouse : attribution des marchés

Par délibération en date du 22 octobre 2007, le Conseil Municipal décidait l'inscription au budget 2008 de travaux relatifs à l'aménagement d'une zone sportive au lieu dit "Bromstraeng" (rue du Moulin).

Cette réalisation devant se faire en 2 lots :

- lot N° 1 : Aménagement sportif
- lot N° 2 : Construction de vestiaires douches

et chargeait Monsieur le Maire de lancer une consultation par procédure adaptée en vue de désigner un maître d'œuvre.

Une publication est parue dans un journal local, ainsi que sur le site internet de l'Association des Maires du Haut-Rhin en date du 26/10/2007.

Par délibération en date du 03 décembre 2007, le Conseil Municipal, en accord avec la Commission de Travaux, décidait de confier la maîtrise d'œuvre des 2 lots au Cabinet LEGROS – COIFFIER / MELLARDI.

Par délibération en date du 25 juin 2008, le Conseil Municipal approuvait le projet d'aménagement du terrain de football validé par l'Association Sportive de Hochstatt et la Commission des Travaux (lot N° 1) et attribuait les marchés de travaux lors de sa séance du 28 juillet 2008.

Pour le lot N° 2, la construction du bâtiment vestiaires – douches, un avis d'appel à candidatures, sous la forme d'un marché négocié après publication préalable de la mise en concurrence, a été lancé.

Une publication est parue dans un journal local, ainsi que sur le site internet de l'Association des Maires du Haut-Rhin en date du 19 février 2009.

162 entreprises, tous lots confondus (17), ont retiré un dossier de candidature.

La réception des offres était fixée au lundi 11 mai 2009 à 12 h 00.

Les entreprises ont été invitées à une phase de négociation jusqu'au 20 mai 2009 à 12 h 00.

A l'issue de cette consultation et des différentes négociations, le résultat, par lots est le suivant :

Lot N° 1 : GROS ŒUVRE

16 entreprises ont retiré un dossier ; 9 entreprises ont transmis une offre, à savoir :

- ESTE – LUTTERBACH	H.T. 139 412,51 €
- SCHWOB – TRAUBACH LE BAS	H.T. 145 131,40 €
- J. ARMINDO – STE CROIX EN PLAINE	H.T. 139 525,89 €
- BROGLE – ALTKIRCH	H.T. 152 631,19 €
- FUETTERER et Fils – WINKEL près FERRETTE	H.T. 170 357,75 €
- TRADI – WINTZENHEIM	H.T. 208 561,78 €
- BAT TEIX – HESINGUE	H.T. 149 359,32 €
- DEGANIS – MULHOUSE	H.T. 199 908,19 €
- DALLAMANO – MULHOUSE	H.T. 145 286,94 €
- CURIEN – LE THILLOT	Excusé

Lot N° 2 : CHARPENTE – OSSATURE BOIS

5 entreprises ont retiré un dossier ; 4 entreprises ont transmis une offre, à savoir :

- GROSS - MULHOUSE	H.T. 85 000,00 €
- SCHWOB – TRAUBACH LE BAS	H.T. 85 265,69 €
- MARTIN Fils – NEUBOIS (67)	H.T. 89 503,40 €
- H.B. CONSTRUCTION - COLMAR	H.T. 79 452,52 €

Lot N° 3 : CHARPENTE METALLIQUE

4 entreprises ont retiré un dossier ; 3 entreprises ont transmis une offre, à savoir :

- SAMSON SA - ENSISHEIM	H.T. 28 000,00 €
- KLEIBER - ILLFURTH	H.T. 31 000,00 €
- MULLER ROST - WETTOLSHEIM	H.T. 32 269,00 €

Lot N° 4 : ETANCHEITE COUVERTURE

8 entreprises ont retiré un dossier ; 3 entreprises ont transmis une offre, à savoir :

- GALOPIN - MULHOUSE	H.T. 59 746,50 €
- SOPREMA - MULHOUSE	H.T. 42 000,00 €
- SCHOENENBERGER - COLMAR	H.T. 45 568,57 €

Lot N° 5 : BARDAGE – ISOLATION EXTERIEURE

7 entreprises ont retiré un dossier ; 3 entreprises ont transmis une offre, à savoir :

- GALOPIN - MULHOUSE	H.T. 22 757,50 €
- SOPREMA - MULHOUSE	H.T. 12 500,00 €
- SCHOENENBERGER - COLMAR	H.T. 12 774,05 €

Lot N° 6 : MENUISERIE EXTERIEURE ALU

6 entreprises ont retiré un dossier ; 5 entreprises ont transmis une offre, à savoir :

- SAMSON SA- ENSISHEIM	H.T. 31 800,00 €
- LA SOLUTION – VIEUX THANN	H.T. 31 806,72 €
- HIRTH - SENTHEIM	H.T. 34 619,00 €
- KLEIBER – ILLFURTH	H.T. 34 000,00 €
- KLEINHENNY – ILLZACH	H.T. 32 750,16 €

Lot N° 7 : SERRURERIE

9 entreprises ont retiré un dossier ; 4 entreprises ont transmis une offre, à savoir :

- ROMAN – RANSPACH LE BAS	H.T. 29 490,00 €
- KLEIBER - ILLFURTH	H.T. 24 500,00 €
- STE LM - NIEDERHERGHEIM	H.T. 17 005,88 €
- KLEINHENNY - ILLZACH	H.T. 25 374,23 €

Lot N° 8 : MENUISERIE INTERIEURE BOIS

10 entreprises ont retiré un dossier ; 8 entreprises ont transmis une offre, à savoir :

- DURANTE - MULHOUSE	H.T. 19 815,20 €
- MARCHAND - TURCKHEIM	H.T. 22 519,05 €
- BITSCH – BURNHAUPT LE HAUT	H.T. 18 684,00 €
- KLEINHENNY - ILLZACH	H.T. 18 163,80 €
- MISSLIN - WALHEIM	H.T. 25 900,00 €
- LINGELSER – ILLFURTH	H.T. 20 533,00 €
- BEYER – ERSTEIN (67)	H.T. 23 449,00 €
- MEISTER - MULHOUSE	H.T. 27 457,00 €

Lot N° 9 : PLATRERIE

10 entreprises ont retiré un dossier ; 9 entreprises ont transmis une offre, 1 a répondu hors délais, à savoir :

- SOBEKA - BUHL	H.T. 11 848,07 €
- UPC - MULHOUSE	H.T. 13 000,00 €
- OLRV CLOISONS - TURCKHEIM	H.T. 13 945,92 €
- STEPEC - THANN	H.T. 16 336,77 €
- CILIA SAS – MARCKOLSHEIM (67)	H.T. 13 314,25 €
- BUECHER & Fils – STE CROIX EN PLAINE	H.T. 12 776,84 €
- LEADER PLATRERIE - BALDERSHEIM	H.T. 10 074,00 €
- MCK - BERGHOLTZ	H.T. 13 233,79 €
- WEREY - GUNSBACH	H.T. 16 266,83 €
- SYSTEM DECO - RETZWILLER	Hors délais

Lot N° 10 : FAUX-PLAFONDS

9 entreprises ont retiré un dossier ; 9 entreprises ont transmis une offre, à savoir :

- SOBEKA - BUHL	H.T. 7 647,50 €
- UPC - MULHOUSE	H.T. 8 500,00 €
- OLRV CLOISONS - TURCKHEIM	H.T. 6 551,39 €
- STEPEC - THANN	H.T. 6 855,00 €
- MEYER ISOLATION – ILLZACH MODENHEIM	H.T. 5 150,00 €
- BUECHER & Fils – STE CROIX EN PLAINE	H.T. 8 500,00 €

- LEADER PLATRERIE - BALDERSHEIM	H.T. 6 851,28 €
- WEREY - GUNSBACH	H.T. 10 452,68 €
- PLASTISOL - WITTENHEIM	H.T. 6 000,00 €

Lot N° 11 : REVETEMENTS SOLS SOUPLES

6 entreprises ont retiré un dossier ; 4 entreprises ont transmis une offre, à savoir :

- SOLS & DECO - BIESHEIM	H.T. 7 485,90 €
- ABRY – ARNOLD – VENDENHEIM (67)	H.T. 5 958,81 €
- CREASOL - MULHOUSE	H.T. 6 633,50 €
- MULTISOLS - COLMAR	H.T. 5 672,50 €

Lot N° 12 : CARRELAGE - FAIENCE

5 entreprises ont retiré un dossier ; 4 entreprises ont transmis une offre, à savoir :

- LUTTRINGER - GEISHOUSE	H.T. 19 614,80 €
- CAMPEIS - COLMAR	Non conforme
- MULTISOLS - COLMAR	H.T. 24 652,00 €
- CARONOVA - ILLZACH	H.T. 23 500,00 €

Lot N° 13 : PEINTURE INT. EXT. + ISOLATION

15 entreprises ont retiré un dossier ; 9 entreprises ont transmis une offre, à savoir :

- ONIMUS - KINGERSHEIM	H.T. 18 568,05 €
- SONDENECKER - OBERMORSCHWILLER	H.T. 17 487,89 €
- MAMBRE - ALTKIRCH	H.T. 13 042,56 €
- MGP - COLMAR	H.T. 14 246,69 €
- KAISER - MULHOUSE	H.T. 24 509,65 €
- LIBERTI - KINGERSHEIM	H.T. 18 400,00 €
- HAUSER-EDER - MULHOUSE	H.T. 19 375,72 €
- PEINTURES REUNIES – FORBACH (67)	H.T. 16 685,24 €
- FLORIBAT - SOULTZ	H.T. 14 600,00 €

Lot N° 14 : ELECTRICITE

18 entreprises ont retiré un dossier ; 3 entreprises se sont excusées, 7 entreprises ont transmis une offre, à savoir :

- VENTURI - RIEDISHEIM	H.T. 45 791,80 €
- HUBER - MULHOUSE	H.T. 42 602,80 €
- PARELEC - WALHEIM	H.T. 36 000,00 €
- VONTHRON SARL – STE CROIX EN PLAINE	H.T. 37 967,67 €
- BIHL & Cie - RETZWILLER	H.T. 47 000,00 €
- OMNI -CERNAY	H.T. 32 760,00 €
- INEVA - CERNAY	H.T. 37 500,00 €
- SGIE - KINGERSHEIM	Excusé
- SOVEC - ILLZACH	Excusé
- FORCLUM - WITTENHEIM	Excusé

Lot N° 15 : CHAUFFAGE - VENTILATION

15 entreprises ont retiré un dossier ; 1 entreprise s'est excusée, 7 entreprises ont transmis une offre, à savoir :

- JAENICKE - GUEBWILLER	H.T. 72 997,79 €
-------------------------	------------------

- HEINIS - WALDIGHOFFEN	H.T.111 142,20 €
- BRUMER - PFASTATT	H.T. 68 878,00 €
- STALLINI - MULHOUSE	H.T. 82 612,10 €
- GRETER - UEBERSTRASS	H.T. 85 603,84 €
- ROTH D. - ENSISHEIM	H.T. 70 135,00 €
- VONTHRON – STE CROIX EN PLAINE	H.T. 66 536,58 €
- EOS INDUSTRIE – RETZWILLER	Excusé

Lot N° 16 : PLOMBERIE - SANITAIRE

15 entreprises ont retiré un dossier ; 1 entreprise s'est excusée, 10 entreprises ont transmis une offre, à savoir :

- JAENICKE - GUEBWILLER	H.T. 62 579,04 €
- HEINIS - WALDIGHOFFEN	H.T. 71 235,00 €
- EURO CHAUFFAGE - WITTELSHEIM	H.T. 64 777,00 €
- BRUMER - PFASTATT	H.T. 58 550,00 €
- STALLINI - MULHOUSE	H.T. 60 358,63 €
- GRETER - UEBERSTRASS	H.T. 56 645,40 €
- ROTH D. - ENSISHEIM	H.T. 52 120,00 €
- GH DISTRIBUTION - DIDENHEIM	H.T. 70 277,00 €
- VONTHRON – STE CROIX EN PLAINE	H.T. 50 000,00 €
- VANNSON – LE THILLOT (88)	H.T. 55 212,00 €
- EOS INDUSTRIE – RETZWILLER	Excusé

Lot N° 17 : GEOTHERMIE PAR CAPTAGE VERTICAL

6 entreprises ont retiré un dossier ; 1 entreprise s'est excusée, 4 entreprises ont transmis une offre, à savoir :

- HEINIS - WALDIGHOFFEN	H.T. 38 942,00 €
- GEOFORAGE – SOULTZ LES BAINS (67)	H.T. 48 472,00 €
- GRETER - UEBERSTRASS	H.T. 37 088,00 €
- EOS INDUSTRIE – RETZWILLER	Excusé
- VONTHRON – STE CROIX EN PLAINE	H.T. 35 500,00 €

Monsieur le Maire, en sa qualité de Pouvoir Adjudicateur, propose au Conseil Municipal d'attribuer les lots ayant fait l'objet d'une négociation, aux entreprises classées les mieux disantes, à savoir :

Lot N° 1 : Gros oeuvre	ESTE	139 412,51 €
Lot N° 2 : Charpente ossature bois	GROSS	85 000,00 €
Lot N° 3 : Charpente métallique	SAMSON	28 000,00 €
Lot N° 4 : Etanchéité couverture	SOPREMA	42 000,00 €
Lot N° 5 : Bardage, Isolation extérieure	SOPREMA	12 500,00 €
Lot N° 6 : Menuiserie extérieure alu	SAMSON	31 800,00 €
Lot N° 7 : Serrurerie	L.M.	17 005,88 €
Lot N° 8 : Menuiserie intérieure bois	KLEINHENNY	18 163,80 €
Lot N° 9 : Plâtrerie	LEADER	10 074,00 €
Lot N°10 : Faux plafonds	MEYER ISOLATION	5 150,00 €
Lot N°11 : Revêtements sols souples	MULTISOLS	5 672,50 €
Lot N°12 : Carrelage – faïence	CARONOVA	23 500,00 €
Lot N°13 : Peinture	MAMBRE	13 042,56 €

Lot N°14 : Electricité	OMNI	32 760,00 €
Lot N°15 : Chauffage	VONTHRON	66 536,58 €
Lot N°16 : Plomberie sanitaire	VONTHRON	50 000,00 €
Lot N°17 : Géothermie	VONTHRON	35 500,00 €

Montant total H.T. des travaux : **616 117,83 €**

4.2. Diagnostic accessibilité : Ecole élémentaire

Le décret n° 2009-500 du 30 avril 2009, relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public et des bâtiments à usage d'habitation, stipule, dans son article 1, qu'au plus tard le 1^{er} janvier 2011, les ERP classés dans les 4 premières catégories au sens de l'article R 123-19, doivent avoir fait l'objet d'un diagnostic de leurs conditions d'accessibilité.

Ce diagnostic analyse la situation de l'établissement ou de l'installation au regard des obligations définies par la présente sous-section et établit, à titre indicatif, une estimation du coût des travaux nécessaires pour satisfaire ces obligations.

Au niveau des différents bâtiments communaux, seule l'Ecole élémentaire est concernée par cette mesure.

Monsieur le Maire fait part de la proposition du Cabinet GALTIER de STRASBOURG, qui pour cette mission présente un devis de 1 000 € HT, soit 1 315,60 € TTC, les frais de déplacement étant en supplément.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- décide de faire réaliser ce diagnostic par le Cabinet GALTIER de STRASBOURG pour un montant de 1 100 € HT, soit 1 315,60 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer le devis.

Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits à l'article 2031 frais d'études – Opération 14.

4.3. Mission d'archivage pour la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande qui a été faite auprès du Centre de Gestion pour une mission au niveau des archives communales.

Madame Claudine STUDER-CARROT, lors de sa visite du 13 janvier dernier, a rédigé une évaluation du travail à réaliser.

Une intervention de 15 jours est programmée, à compter du 11 décembre 2009, pour un montant de 3 750 €, auquel s'ajouteront les frais de déplacement (après péréquation entre toutes les communes concernées par une prestation du même type).

Monsieur le Maire propose de donner suite à ce projet.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- décide de confier une mission de traitement des archives communales à l'une des attachés de Conservation du Patrimoine du Centre de Gestion.
- charge Monsieur le Maire de signer la convention de mise à disposition.

4.4. Venelle – Rue Soland

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis proposé par la Société ATP de KINGERSHEIM d'un montant H.T. de 1 765,00 €, soit un montant TTC de 2 110,94 € pour l'aménagement en sortie de la venelle, rue Soland, par la réalisation d'un enrobé et la mise en place de boutisses en granit.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de confier ces travaux d'aménagement à la Société ATP de KINGERSHEIM, pour un montant H.T. de 1 765,00 €, soit 2 110,94 € TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

5. Lotissement "Les Petits Champs"

5.1. Remembrement à l'amiable

Dans le cadre dudit lotissement, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'élaboration d'une procédure de remembrement amiable des différentes parcelles, au vu du procès verbal d'arpentage dressé par Monsieur Fernand DORGLER, Géomètre-expert à SELESTAT le 11 juin 2008, document certifié par les Services du Cadastre de MULHOUSE le 30 juillet 2008.

Situation ancienne

Terrains propriétés de la SARL "La Foncière du Rhin"

Les parcelles situées à HOCHSTATT, au lieudit "Village", figurant sous les références cadastrales suivantes :

- section 5 – N° 100 12,05 ares – verger
- section 5 – N° 101 17,03 ares – terre
- section 5 – N° 102 14,96 ares – verger
- section 5 – N° 103 7,70 ares – verger

Terrain de la Commune

- section 5 – N° 555/104 2,44 ares – landes

Terrains consorts Jean-Pierre ETSCHMANN

- section 5 – N° 259/99 11,35 ares – terre
7,43 ares - verger

Terrain de Monsieur Laurent FOLTZER

- section 5 – N° 551/106 13,28 ares – verger
- section 5 – N° 552/105 13,57 ares - terre

De cet ensemble à remembrer, il est à constituer douze parcelles désignées comme suit :

Section	Numéro	Contenance	Propriétaires
5	558/99	20,93 ares	Monsieur Laurent FOLTZER
5	562/99	8,50 ares	Consorts ETSCHMANN
5	563/99	8,50 ares	Consorts ETSCHMANN
5	564/99	10,00 ares	SARL Foncière du Rhin
5	565/99	7,01 ares	SARL Foncière du Rhin
5	566/99	7,01 ares	SARL Foncière du Rhin
5	567/99	7,01 ares	SARL Foncière du Rhin
5	568/99	8,24 ares	SARL Foncière du Rhin
5	559/99	8,00 ares	Monsieur Laurent FOLTZER
5	560/99	0,36 are	SARL Foncière du Rhin
5	561/99	11,99 ares	SARL Foncière du Rhin
5	569/99	2,44 ares	Commune de HOCHSTATT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
et, en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord à l'établissement d'un remembrement amiable à intervenir dans le cadre du lotissement "Les Petits Champs" ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte y afférent.

6. Centre de Première Intervention – Sapeurs Pompiers

6.1. *Accord de principe pour le conventionnement permanent entre le CPI de HOCHSTATT et celui de ZILLISHEIM*

Suite à une réunion qui s'est tenue avec les instances du SDIS portant notamment sur l'organisation des secours en journée où nombre de CPI évoquent les difficultés à assumer leur mission faute de moyens humains et aux préoccupations exprimées par le chef de corps local, celui-ci, en accord avec son collègue de ZILLISHEIM, suggère l'établissement d'une convention permanente entre les deux communes et les deux Centres de Secours.

Le Comité Communal Consultatif, dans sa réunion du 09 juin dernier, a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'abonder dans le sens du CCCSPV et de donner son accord à l'établissement d'une telle convention qui permettrait de garantir une présence minimum.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- donne son accord de principe à l'élaboration d'une Convention Permanente entre les Commune de HOCHSTATT et de ZILLISHEIM, ainsi que les deux CPI, en accord avec le SDIS 68 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

7. Divers

7.1. Remerciements

Des remerciements sont parvenus de la part de :

- L'A.S.C.L. pour la mise à disposition de la camionnette communale pour le transport de matériel utilisé lors de la présentation du gala le samedi 13 juin
- Monsieur Edouard SIMON pour l'attention témoignée par la municipalité à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire
- Monsieur et Madame Edouard MATHIS pour l'attention prodiguée par la municipalité à l'occasion de leurs Noces d'Or
- Monsieur et Madame BUCHEL pour l'attention témoignée par la municipalité à l'occasion de leurs Noces de Diamant

Madame Martine BUIRETTE remercie l'ensemble des personnes ayant œuvré de près ou de loin pour la Fête des Rues du 10 mai 2009.

7.2. Information : Participation financière à la promotion de l'Energie Renouvelable

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du versement de la somme de 150 € à :

- Monsieur Bernard FOLTZER, domicilié 6 route de Didenheim
- Monsieur Willy MILLIET, domicilié 4a rue de Zillisheim

représentant la participation de la Commune à la promotion de l'Energie Renouvelable en Alsace.

7.3. Demande de subvention exceptionnelle

A l'occasion du 100^{ème} anniversaire de l'Aérodrome de MULHOUSE-HABSHEIM, un Comité s'est constitué afin d'organiser une fête aérienne d'une qualité toute particulière le dimanche 02 août prochain : 5 heures de show aérien avec entre autres la participation de la Patrouille de France.

Ce Comité sollicite le Conseil Municipal en vue d'obtenir une subvention exceptionnelle d'un versement pouvant aller de 150 à 1 000 €uros selon la capacité de la commune et qui contribuerait à équilibrer les dépenses engagées.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal quant à la décision d'attribuer ou non cette subvention exceptionnelle et en cas d'attribution, quel en serait le montant.

Il propose de maintenir la ligne de conduite que s'est fixée le Conseil Municipal en matière de subventionnement associatif, à savoir, soutenir les associations locales.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
émet un avis défavorable à cette demande de subvention.

7.4. Convention avec l'ASH pour la gestion et l'utilisation des installations de la zone sportive

Vu la séance des Commissions réunies en date du 08 juin 2009 ;
Vu l'élection d'un nouveau président à l'ASH ;

Monsieur le Maire souhaite obtenir de la part du Conseil Municipal un accord de principe quant à l'élaboration et à la signature avec l'ASH, représentée par son Président, Monsieur Régis DOPPLER, d'une nouvelle convention à l'identique de celle déjà existante.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- donne son accord de principe pour l'élaboration d'une convention avec l'ASH, représentée par Monsieur Régis DOPPLER, à l'identique de celle déjà existante ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

7.5. Ouvrages de distribution de télécommunication

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, relatif à la redevance d'occupation du domaine public routier de télécommunication ;

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 03 décembre 2007 fixant cette redevance et adoptant une revalorisation annuelle du montant ;

Monsieur le Maire propose de fixer pour 2009, les tarifs suivants :

Type d'implantation	Situation 31/12/2008	Tarifs plafonnés 2009	Redevance attribuée
Artère aérienne	12,211 kms	47,34 € / km	578,07 €
Artère souterraine	51,494 kms	35,51 € / km	1 828,55 €
Emprise au sol	5,200 m ²	23,67 € / m ²	123,08 €
TOTAL DE LA REDEVANCE			2 529,70 €

7.6. Matériel informatique pour la mairie

Dans le cadre du renouvellement des postes informatiques de la mairie (crédits prévus au budget primitif 2009), Monsieur Matthieu HECKLEN a sollicité plusieurs sociétés.

Deux devis sont parvenus en mairie, à savoir :

- Ets DELL de MONTPELLIER pour un montant TTC de 3 999,38 €, sans prestations de service.

- Ets COMAB de SAINT-LOUIS pour un montant TTC de 4 630,91 €, ce prix comprend les prestations de service.

Le Conseil Municipal,
après délibération,

- décide de choisir la Société COMAB de SAINT-LOUIS pour un montant de 4 630,91 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer le devis.

7.7. Projet "PEDIBUS"

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une commission chargée du projet "PEDIBUS" qui consiste à créer et matérialiser un parcours pour les enfants, afin qu'ils puissent se rendre à l'école en toute sécurité.

Il suggère, dans un premier temps, une information et une consultation des parents et insiste sur le fait qu'une telle organisation entraînera bon nombre de réflexions et d'actions parallèles (problème d'assurance des volontaires, entretien des chemins, mode de signalisation....).

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- adhère à la proposition de celui-ci, consistant à la création d'une Commission chargée de la mise en place du projet "PEDIBUS"

7.8. 65^{ème} anniversaire de la Libération de HOCHSTATT

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que 2009 est l'année du 65^{ème} anniversaire de la Libération de HOCHSTATT.

Il sollicite le Conseil Municipal quant à l'organisation d'une commémoration.

Monsieur FAURE s'engage à réfléchir à la question et à voir de quelles façons envisager cette manifestation

7.9. Sujets divers

- Monsieur SCHLIENGER signale la dangerosité d'un chantier EST VIDEO, rue de la Chapelle ; laissant un trou béant au milieu de la chaussée, rendant la circulation excessivement dangereuse.

Il s'étonne que durant les travaux, la rue n'ait pas été interdite à la circulation.

Monsieur le Maire lui confirme qu'un arrêté municipal avait été pris dans ce sens.

- Madame WEISS évoque le croisement rue de la Chapelle – rue Haenlin où la vitesse de certains automobilistes, ou, le non respect de la signalisation sont autant de situations dangereuses

- Madame BUIRETTE signale la difficulté qu'ont les riverains du Clos St Pierre à sortir de leur rue, en raison des plantations à gauche ; la visibilité n'est pas bonne et oblige les conducteurs à s'avancer sur la rue de la Chapelle.

- Madame REINAUER interroge Monsieur le Maire sur la possibilité d'effectuer une formation pour l'utilisation du défibrillateur.
Celui-ci lui répond qu'un recensement sera fait au sein de la population et tous ceux et celles qui le désirent pourront participer à une information au DSA qui sera dispensée lors de la Journée Portes Ouvertes au CPI le samedi 19 septembre 2009.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,
Michel WILLEMANN



A handwritten signature in blue ink, written over the official seal. The signature is stylized and appears to be 'M. Willemann'.